

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 FÉVRIER

La Réforme DES DROITS DE SUCCESSION

M. Ribot, président du Conseil, a conféré avec la commission du budget au sujet de son projet rectifié et de la disjonction de la réforme des droits de succession.

Voici un résumé de ses déclarations :

« Ce n'est pas le budget idéal que je vous apporte ; le budget n'est même pas mien, en ce sens qu'on ne peut pas, en ce moment, faire un budget de réformes.

» La chose urgente, celle à laquelle doivent s'attacher tous les républicains, c'est de faire aboutir le budget.

» A ce point de vue, il est indispensable de disjoindre de la loi de finances le projet spécial sur les successions qui doit être amendé, mais dont M. Ribot maintient le principe.

» Le point capital sur lequel une révision doit porter, c'est la question de la déduction du passif.

» Nous ne pouvons pas espérer avoir le budget pour la fin de février ; mais nous devons tous nous mettre d'accord pour que la loi de finances soit promulguée pour le 1^{er} avril.

» Le budget de 1896 sera très différent de celui de 1895 ; mais, à l'heure où l'on est, il faut se contenter de solutions en quelque sorte transitoires.

» Je n'ai pas voulu recourir à des émissions d'obligations sexennaires. Je n'ai pas voulu davantage réduire les incorporations de garantie d'intérêts. On est allé un peu vite peut-être en admettant toutes ces incorporations, mais il n'y a qu'à maintenir le principe admis.

Le ministre conclut en ces termes :

« Tout ce qui nous dispensera, soit d'un impôt, soit d'un emprunt, sera excellent ; le budget est en équilibre ; la Chambre peut le voter ; et, simplifié comme il est, il sera voté sans plus de retard par le Sénat ; on donnera de la sorte à la France la loi de finances qu'elle attend. »

Après les déclarations de M. Ribot à la Commission du budget, les radicaux ont demandé qu'il ne fût pas sursis à la réforme des successions.

M. Doumer s'est étonné de ce que le président du conseil, au lieu d'insister pour rendre plus nombreuses les séances de la Chambre, afin de terminer la loi de finances dans le plus bref délai possible, conformément à son programme, laissait la discussion s'allonger.

M. Ribot a répondu qu'alors même que la discussion du budget de 1895 se prolongerait en mars et au delà, il ne pouvait accepter d'y maintenir la réforme des successions, parce qu'il n'était pas en état de la discuter et que, d'ailleurs, il la présenterait ultérieurement, mais sous une autre forme et avec d'autres conséquences que ne l'avait fait M. Poincaré.

M. Cavaignac demanda au ministre s'il peut indiquer quelles sont ces modifications.

M. Ribot répond négativement :

Après le départ du président du conseil, M.

Doumer a fait une proposition tendant à l'ajournement de la discussion demandée par M. Ribot.

M. Pelletan a parlé dans le même sens.

Par 14 voix contre 8, la disjonction a été décidée.

A la suite de ce vote, la Commission a décidé de demander à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour la réforme des successions, aussitôt après le vote du budget.

Chambre des Députés

Séance du 14 février 1895

Suite du budget de l'instruction publique

M. Jaurès pense que la Chambre votera pour les professeurs de collège la même mesure que celle qu'elle a adoptée l'autre jour pour les professeurs de lycées en votant un crédit de 35,000 fr. pour la péréquation dans les lycées.

L'amendement est adopté.

M. Maurice Faure développe un amendement tendant à augmenter de 36,000 fr. le crédit du même chapitre 44 en vue de la création de deux nouvelles classes pour les professeurs de collèges. Ce sera un commencement d'assimilation entre eux et les professeurs de lycées.

A la majorité de 284 voix contre 203, l'amendement de M. Maurice Faure est adopté au fond.

M. Descubes sur le chapitre 48 (Ecoles normales primaires) présente un amendement tendant à augmenter le crédit de 12,000 fr. pour améliorer la situation des professeurs d'agriculture de ces écoles.

L'amendement de M. Descubes, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. Dupont dit qu'il faut multiplier les écoles, en créer partout où il n'en existe pas encore. Dans toutes les communes il y a des églises, il faut qu'il y ait aussi des écoles. Il importe d'instruire les citoyens et non pas d'en faire de la chair à canon.

M. le rapporteur répond que la commission du budget s'est préoccupée de faire droit aux réclamations de M. Dupont.

Elle propose une augmentation de crédit de 400,000 fr. pour la création de nouveaux postes scolaires et une augmentation plus considérable encore pour majorer les traitements des instituteurs.

M. Alexandre Bérard développe un amendement tendant à rétablir au chapitre 54 (création d'écoles et d'emplois) le crédit de 600,000 fr. voté pour 1894 au lieu de 400,000 fr., chiffre actuellement proposé par la Commission.

Le rapporteur demande à la Chambre de ne pas majorer les sacrifices consentis par la Commission.

L'amendement de M. Bérard est adopté par 392 voix contre 114.

M. Denys Cochin soutient un amendement tendant à une augmentation de crédit de 30,000 francs pour l'installation d'un grand laboratoire de chimie.

M. le rapporteur repousse l'amendement.

M. Denys Cochin dit qu'il y a des économies qu'il ne faut pas faire.

Ce que propose M. le rapporteur est de celles-là.

L'amendement de M. Denys Cochin est repoussé par 237 voix contre 236.

Tous les chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Un nouveau douzième provisoire

Un nouveau douzième provisoire va être demandé aux Chambres pour l'exercice financier du mois de mars, le budget ne pouvant être voté que dans le courant du mois prochain.

Le baccalauréat moderne

Hier matin, le *Journal officiel* publiait un arrêté ministériel relatif au baccalauréat moderne :

« Les candidats pourvus du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire moderne, institué par l'article premier du décret du 5 juin 1894, peuvent prendre part, au même titre que les candidats pourvus de l'un des autres grades universitaires visés dans les autres arrêtés ministériels ci-dessus énoncés, au concours d'admission au surnumérariat dans les administrations des contributions directes et de l'enregistrement, des domaines et du timbre. »

Jusqu'à présent, le baccalauréat classique était nécessaire.

L'Ecole Polytechnique

Le général Zurlinden vient de décider qu'il y aura, cette année, dix admissions de plus à l'Ecole. Le nombre des admis sera donc de 220 au lieu de 210.

1,604 candidats sont inscrits.

Pour la gendarmerie

Il est probable que la gendarmerie sera déchargée du service des renseignements sur les hommes de la réserve et de la territoriale, ainsi que du service de la remise d'ordres d'appel aux jeunes soldats ; ces derniers seraient invités à se présenter eux-mêmes à la gendarmerie.

La franchise postale pour Madagascar

Le ministre du commerce a été autorisé à faire signer un décret accordant la prochaine correspondance de provenance ou à destination du corps expéditionnaire à Madagascar. En outre, les mandats inférieurs à 50 francs seront exemptés du droit proportionnel.

Graves événements en Bulgarie

Le bruit a couru dans la soirée que de graves événements auraient éclaté en Bulgarie.

On parlait de la chute du prince Ferdinand. Mais, à la dernière heure, rien n'est venu confirmer ces nouvelles, qui ne doivent être acceptées que sous les plus expresses réserves.

Le roi de Suède en France

Des nouvelles reçues par voie privée de Christiania annoncent que le roi Oscar de Suède et Norvège entreprendra, au mois de mai prochain, un voyage en France.

Le souverain suédois viendra d'abord à Paris, il y rendra visite au Président de la République et repartira pour une ville d'eaux du centre de la France où il fera une cure de vingt et un jours.

L'Exposition d'Odessa

Une exposition russe des produits de toutes les branches d'industrie d'arts et de métiers

employés à la construction et à l'aménagement intérieur des habitations s'ouvrira, au mois de mai prochain, à Odessa.

Les étrangers invités spécialement, et en particulier les industriels français, seront admis à y prendre part.

Le Conseil judiciaire de M. de Lesseps fils

Le fils de M. Ferdinand de Lesseps, M. Ismaël de Lesseps, maréchal des logis dans un régiment de chasseurs, en garnison à Vienne, vient d'être pourvu d'un conseil judiciaire.

M^{me} veuve de Lesseps avait basé sa demande sur de nombreux faits de prodigalité.

Elle reprochait notamment à son fils d'avoir vendu à un juif, du nom de Levy, soixante-dix actions du canal de Suez, dont il ne devait avoir la nue-propriété qu'à la mort de son père.

C'est le colonel Robert qui a été nommé conseil judiciaire de M. Ismaël de Lesseps.

Incident à la Chambre

Un brave homme des environs de Tours avait pénétré jusque dans le salon de la Paix. Cet honnête citoyen s'imaginait que la carte d'électeur suffisait à donner l'accès près de nos honorables. On le lui fit bien voir : deux huissiers le prirent chacun par un bras et le mirent dehors, non sans que l'expulsé opposât quelque résistance.

L'émoi fut assez vif, d'ailleurs ; on pensait avoir affaire à un nouveau Vaillant et certains honorables ne riaient que jaune.

Le citoyen tourangeau s'éclipsa assez ahuri de la façon dont on le recevait dans ce palais qui est, par excellence, dit-on, la Maison du peuple.

Désastres dans le Médoc

Bordeaux, 14 février. — Un véritable désastre vient de frapper la partie du bas Médoc la plus voisine de l'embouchure de la Gironde. La plus forte marée de l'année, augmentée encore par la violente tempête qui a soufflé toute la nuit, a rompu les digues sur plusieurs points.

A Saint-Vivien, l'eau a passé par dessus le cordon du chenal et les mattes voisines ont été inondées.

Au Verdon, les digues de la Chambrette et de Barbegrise ont été complètement détruites par les flots ; la voie des wagonnets est enlevée. Une partie du Verdon est sous l'eau.

Le sauvetage du paquebot de la Compagnie transatlantique *Alexandre-Bixio* ne s'est pas effectué sans d'énormes difficultés. Pendant l'ouragan, ce paquebot avait perdu son hélice et était devenu le jouet des flots.

Au Siam

Bangkok, 14 février (source anglaise). — On dit qu'un conflit aurait eu lieu sur la rive gauche du Mékong, près de Kammoun (?), entre la population siamoise et un groupe de soldats français. Un officier français aurait été grièvement blessé.

(Sous toutes réserves.)

Un homme qui l'échappe belle !

Dessertaine, ouvrier nomade, comparait devant la cour d'assises du Gard sous prévention de tentative de meurtre et vol. Le 21 janvier dernier, voyageant avec un de ses compagnons sur la route de Saint-Gilles à Nîmes, il vola à son camarade, plus faible que lui, une petite somme, puis il le jeta dans un puits bordant la route en ayant eu la précaution préalable de lui attacher au cou une grosse pierre.

Par un hasard miraculeux, sa victime ne succomba pas et put monter jusqu'à l'orifice du puits. Il donna le signal de son assassin, qui ne tarda pas à être arrêté.

Le jury du Gard avait rendu un premier verdict affirmatif sans admission de circonstances atténuantes qui entraînait la condamnation à mort.

Le défenseur demanda alors la réouverture des débats et s'efforça de persuader au jury la sévérité de l'arrêt. Les jurés se laissèrent émouvoir cette fois et, dans une deuxième délibération, admirèrent les circonstances atténuantes. En conséquence, Dessertaine a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Un gendre aimable

Au siège de la Compagnie transatlantique. Un monsieur, le visage tout bouleversé, donne, au milieu de l'allégresse générale, les marques du plus violent désespoir.

Quelqu'un lui frappe sur l'épaule et lui dit, avec un accent de joie expansive :

— Mais la Gascogne est arrivée !... Vous ne voyez donc pas les dépêches ?

— Si...

— Eh bien ?

L'homme d'un ton lugubre :

— Ma belle-mère était à bord !...

Bulletin Militaire

Les troupes pour Madagascar

Le général Duchesne, commandant du corps expéditionnaire de Madagascar, doit se rendre incessamment au camp de Sathonay pour visiter les casernements qu'occupera le 200^e régiment de ligne. Les troupes qui composeront ce régiment arriveront vraisemblablement vers le 28 février, car à cette date un bataillon du 121^e doit quitter le camp pour occuper le fort de Vancia, les batteries de Servenas et de Sathonay.

Les locaux ainsi rendus disponibles seront occupés par le 200^e qui comptera environ 2,800 hommes.

Pendant leur séjour au camp—quinze jours environ— les officiers et les sous-officiers feront exécuter quelques exercices en ordre dispersé aux troupes pour apprendre à les bien connaître et les avoir dans la main.

Chaque jour, une conférence sur l'hygiène sera faite par un médecin qui a longtemps habité Madagascar. Mais il est bien entendu que les troupes ne pourront être surmenées. Elles auront assez de fatigues à endurer pendant la campagne, sans compter le climat meurtrier sous lequel elles auront fait triompher les couleurs françaises.

Jour de congé

Le Président de la République, qui avait accordé, à l'occasion de son élection, un jour de congé aux élèves des lycées, collèges et grandes Ecoles, vient de prendre la même mesure gracieuse à l'égard des élèves de l'Ecole navale.

Les élèves du Borda, actuellement en congé régulier dans leurs familles, ont été avisés par télégramme qu'une prolongation de vingt-quatre heures leur était accordée. Ils rentreront à Brest lundi soir 18, au lieu de dimanche soir.

BULLETIN FINANCIER

14 février 1895.

Le marché ne fournit pas aujourd'hui beaucoup d'indications positives, il nous semble que l'approche de la liquidation de quinzaine occasionnait la réalisation d'arbitrages faits entre des achats d'Italien et des ventes de rentes françaises. C'est ce qui explique la fermeté de notre rente aujourd'hui et la faiblesse relative de l'Italien menacé par l'étranger de quelques livraisons de titres.

Le 3 0/0 finit à 103.47 1/2.

Les spéculateurs à primes attendent la journée de demain avec un peu d'impatience, car sur certaines valeurs les positions à primes sont très chargées, surtout sur l'Italien et même au parquet sur l'Extérieure.

Les valeurs ottomanes suivent la marche ascensionnelle que nous avons annoncée et que l'approche du détachement du coupon du Turc rend une fois de plus légitime.

Le Turc est à 26 80. La Banque ottomane à 690.

La marche du Suez, assez calme, laisse l'action à 3,246.23. Le report en liquidation va nous faire exactement connaître la situation de place et le besoin de repos qu'il serait prudent d'accorder à cette valeur pour lui permettre l'ascension des cours plus élevés.

Les sociétés de crédit très calmes. Le Lyonnais qui avait fait sentir quelque battement d'aile et s'était élevé à 828.75 revient à 823.75.

Au comptant bonne tenue de nos grands chemins. Le bilan de la Banque sans grand caractère n'accuse qu'une augmentation de 4 millions d'or.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 15 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre	
Hier soir, à 5 h.		au-dessous	4°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous	8°
Midi,	759 m/m	au-dessous	3°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	5 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessous	10°

Messe en musique à Saint-Pierre

L'hiver se fait long et dur ; les pauvres ont faim et froid et les jours doux et chauds semblent fuir devant nous.

« L'Œuvre de la Miséricorde », voyant ses ressources s'épuiser avec les besoins et les besoins s'accroître avec les rigueurs de la saison, s'en remet à la charité de nos concitoyens et leur adresse un appel auquel ils ne seront pas insensibles.

Une messe sera dite dimanche 17 février, à midi précis, à Saint-Pierre.

Des artistes connus et appréciés de tous les Saumurois, — ce qui nous dispense de les nommer, — toujours disposés à mettre leur beau talent au service de la charité, s'y feront entendre.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

Entrée : orgue. — Quatuor : *Au Bord de la Mer* (Dunkler). — *La Charité* (Faure). — Quatuor (Haydn). — *Le Repentir* (Gounod). — Sortie.

La quête sera faite au profit des pauvres des paroisses de Saumur.

Pour les Pauvres

La quête faite mercredi soir, au profit des pauvres, au Concert de la *Musique Municipale*, a produit 69 fr. 10.

La Croix-Rouge à Madagascar

Du *Journal de Maine-et-Loire* :

« La Société de secours aux blessés militaires, dont la section de Maine-et-Loire est présidée par M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ, prépare ses ambulances et son service hospitalier pour recueillir et soigner les soldats qui prendront part à l'expédition de Madagascar. La Société de la Croix-Rouge se préoccupe aussi d'assurer aux soldats rapatriés, sur la longue route qui les ramènera en France, des étapes de réconfort, et au besoin des abris temporaires. Elle a, dans ce but, chargé M. DE LA NOUË, conseiller municipal et secrétaire général du Comité départemental de la Croix-Rouge à Angers, de solliciter de M^{me} la Supérieure générale de la Communauté du Bon-Pasteur, la mise à la disposition de la Société de secours aux blessés militaires, du vaste et magnifique Asile Couvreur, que dessert son Ordre à Port-Saïd. M^{me} la Supérieure s'est empressée d'accueillir cette proposition, offrant en outre le dévouement de toutes ses religieuses pour soigner nos soldats dans cette expédition.

» Nous louons le patriotisme des Sœurs de cet Ordre angevin, qui multiplie ses bienfaits sur le monde entier. Nous profitons aussi de cette circonstance pour montrer que la Société de secours aux blessés sera prête pour remplir sa mission, et engager à adhérer à l'Œuvre. »

L'assistance pour les vieillards

Diminuer le nombre des mendiants, et surtout faire disparaître le douloureux spectacle de vieillards incapables de travailler et obligés de tendre la main, est un des problèmes qu'il importe le plus de résoudre.

La Chambre a été saisie à cet égard de plusieurs projets qui ont été renvoyés à une commission spéciale.

D'accord avec le Conseil supérieur de l'Assistance publique, cette commission a arrêté que tout Français âgé de soixante-dix ans au moins, ou atteint d'infirmité ou de maladie incurable, incapable par conséquent de pourvoir à ses besoins, recevrait gratuitement de la commune, du département ou de l'État, suivant son domicile de secours, l'assistance à domicile ou dans un établissement hospitalier.

Cette décision comporte naturellement l'organisation dans chaque département d'un service d'assistance. Ce service fonctionnerait sous l'autorité du préfet. La commission a ensuite fixé à six ans la durée d'habitation nécessaire pour acquérir le domicile de secours.

Enfin, la commission remet au Conseil municipal de la commune de l'incurable ou de l'infirme qui postule l'hospitalisation, le droit de prononcer son admission.

Les mendiants professionnels ne devant pas manquer de chercher à exploiter cette organisation, la commission a décidé que tout individu, convaincu d'avoir dissimulé des ressources pour acquérir l'hospitalisation, serait tenu de rembourser le montant des allocations dont il aura bénéficié.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du vendredi 1^{er} février 1895

PROCÈS-VERBAL

L'an 1895, le vendredi 1^{er} février, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie à 8 heures 1/2, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Etaient présents : MM. Sabatier, Mignon, Vinsonneau, Chapin, Bourguignon, Sourdeau, Hutrel, Frenzer, Chaussepied.

Absents : MM. Forge, Goblet.

Le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

M. le Sous-Préfet, président honoraire de la Chambre Consultative, par sa lettre en date du 26 janvier, fait part en ces termes de la validité des élections récentes :

« Les élections de décembre dernier dont les procès verbaux sont parvenus au Ministère du Commerce paraissent régulières et M. le Ministre m'a autorisé à faire procéder à l'installation des nouveaux membres élus et à la nomination du bureau de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur. »

Dans une autre lettre, en date de ce jour, M. le Sous-Préfet dit :

« Etant retenu aujourd'hui à la Sous-Préfecture, j'ai l'honneur de vous prier de présenter mes excuses à la Chambre Consultative des Arts et Manufactures et de vouloir bien procéder à l'installation des nouveaux membres élus. »

Se conformant à ces instructions, le Président déclare installés les nouveaux membres, puis prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues, Messieurs,

» Depuis la dernière séance d'installation du 13 avril 1893, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures a tenu vingt-deux séances.

» Au cours de ces séances, il a été donné lecture d'une volumineuse correspondance provenant, tant des Chambres de Commerce françaises, que des nombreuses Administrations avec lesquelles nous sommes appelés à être continuellement en relations.

» La Chambre Consultative, divisée en trois commissions : commission d'intérêt local, commission des chemins de fer, commission des questions commerciales, industrielles et de douane, a étudié plus de cinquante rapports de

ses divers membres sur les multiples questions qui intéressent à notre époque la vie industrielle et commerciale.

» Plusieurs de ces rapports ont été imprimés et envoyés dans toute la France aux Chambres de Commerce et aux Chambres Consultatives, parce qu'elles revêtaient un caractère d'intérêt général.

» Nous pouvons citer, entre autres : les améliorations réclamées sur la loi des faillites ; — les prix des transports en petite vitesse ; — la navigation de la Loire ; — les tramways saumurois ; — la ligne téléphonique de Saumur-Paris ; — les foires de Saumur, etc., etc.

» Tous nos vœux n'ont pas été exaucés ; mais une bonne partie a réussi et nous conservons l'espérance qu'en renouvelant ceux qui n'ont pu aboutir encore, nous obtiendrons des améliorations sensibles.

» Enfin, Messieurs, depuis un an nous réclamons aux Pouvoirs publics un grand changement dans notre situation de Chambre Consultative et nous poursuivons avec ardeur notre transformation en Chambre de Commerce. Tous les côtés de cette grave question ont été étudiés par vous, au cours de longues séances comme dans les diverses recherches que chacun de nous a faites dans l'intérêt commun.

» Je garde la ferme espoir que, malgré les obstacles qu'on veut nous opposer, le Gouvernement — fidèle gardien des intérêts de tous — rendra justice à vos travaux et à votre bonne volonté en sanctionnant un désir qui ne peut qu'augmenter l'importance de notre chère cité saumuroise.

» Je vous remercie bien sincèrement, mes chers collègues, de m'avoir appelé à l'honneur de présider vos travaux, et, c'est mû par un sentiment de juste reconnaissance que je dois constater que vous m'avez tous facilité la lourde tâche que j'avais acceptée.

» Encore une fois, merci. »

Ces paroles ont l'unanime approbation des membres présents.

Conformément à l'article 9 du décret du 3 septembre 1831, il y a lieu de procéder à l'élection du bureau.

Sont élus par acclamation :

Président, M. Achille Girard, président sortant ; Vice-Président, M. Sabatier, vice-président sortant.

M. Bourguignon, malgré les vives sollicitations de ses collègues, désire être remplacé dans les fonctions de secrétaire-trésorier.

Est élu Secrétaire : M. Chaussepied.

Le bureau se trouve ainsi constitué.

Le Président fait part que l'ordre du jour de la séance qui aurait dû avoir lieu le samedi précédent est fort chargé, mais qu'il n'entre pas dans les coutumes de nos compagnies d'ajouter une séance d'affaires à une séance d'installation.

Il demande de bien vouloir nommer dès maintenant les membres des commissions et de fixer la prochaine réunion au samedi 9 février courant.

Nous aurons il est vrai deux réunions d'affaires dans ce même mois, mais il croit utile de procéder ainsi pour éviter une trop grande quantité de questions à étudier.

En raison de l'importance de cet ordre du jour, la Chambre décide qu'elle se réunira le samedi 9 février, sans préjudice de la réunion mensuelle d'usage.

Les différentes commissions sont ainsi composées :

1^{re} Commission : Intérêt local, tramways, gares de chemins de fer, réclamations administratives : MM. E. Sabatier, vice-président, Vinsonneau, Bourguignon, Hutrel.

2^e Commission : chemins de fer et transports, questions techniques des voies ferrées : MM. Mignon, Sourdeau, Goblet.

3^e Commission : questions commerciales et industrielles, douanes, etc. : MM. E. Chapin, Forge, Frenzer.

Avant de lever la séance, et en raison de l'urgence, la Chambre Consultative, sur la proposition de M. Mignon, émet le vœu :

« Que l'Administration municipale — dans le

- » but de favoriser les marchés et les foires dont
- » l'inauguration doit avoir lieu prochainement
- » — apporte de sérieuses améliorations aux
- » tarifs des droits de place, de stationnement
- » et d'octroi :
- » En diminuant dans une forte proportion
- » ceux de ces droits qui frappent les produits
- » d'agriculture de la région ; et, en augmen-
- » tant ces mêmes droits établis sur les arti-
- » cles manufacturés et d'industries mécani-
- » ques, dont la vente sur nos places cause le
- » plus grand préjudice au commerce local. »

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, CHAUSSEPIED.

Assises de Maine-et-Loire

Audience du 13 février

La tentative de meurtre de la route de Nantes

Le nommé Louis-Georges Fauvel, né le 9 avril 1873, à Villers-Bretonneux (Somme), est accusé de tentative de meurtre et de vol commis le 21 août dernier.

Le sieur Alphonse Rochais passait à Angers pour se rendre dans sa famille, au Champ, quand il fit la rencontre d'un nommé Fauvel, qui lui déclara qu'il allait à Nantes où il avait l'intention de s'embarquer.

Après s'être promenés dans la ville et avoir fait plusieurs stations dans les cabarets, l'intimité s'établit vite entre les deux nouveaux amis.

Fauvel proposa à Rochais de l'accompagner à Nantes, où il se faisait fort de lui procurer du travail, ce qui fut accepté.

Ils quittèrent Angers vers cinq heures un quart du soir. Arrivés à six kilomètres sur la route de Nantes, ils se couchèrent au pied d'une haie et Rochais s'endormit.

Vers onze heures du soir, il se réveille brusquement en se sentant frapper de plusieurs coups de couteau. Il voulut se relever, mais Fauvel lui porta de nouveaux coups de couteau, qui l'étourdirent et le firent tomber à terre.

Fauvel le saisit alors et le jeta dans le fossé, puis il s'éloigna un peu, en ayant soin de regarder si sa victime allait se lever. Mais Rochais, se sentant à la merci de son agresseur, fit le mort et ne sortit du fossé que lorsque Fauvel eût disparu. Il s'aperçut alors que son baluchon lui avait été soustrait ainsi que sa canne. Ce baluchon contenait divers objets d'habillement et le livret d'ouvrier de Rochais. Celui-ci fut relevé tout ensanglanté et transporté à l'hospice, où il resta plusieurs semaines en danger de mort.

Il avait reçu cinq blessures produites par un instrument tranchant, et l'un des coups avait été assez violent pour déterminer une commotion cérébrale. Toutefois, aujourd'hui, le sieur Rochais est complètement rétabli. L'information ouverte à la suite de ce crime resta longtemps sans résultat.

Rochais était depuis quinze jours dans sa famille, quand, dans les premiers jours d'octobre, sa mère reçut, au Champ, une lettre qui lui était adressée de la maison d'arrêt d'Aix et qui était signée du nom de son fils : Alphonse Rochais.

Ce dernier était alors au Champ, il était facile de comprendre que la lettre ne pouvait émaner que du meurtrier de son fils, lequel, croyant sa victime morte, cherchait, en se servant des papiers qu'il avait soustraits, à se procurer des ressources près de la famille de ce dernier.

Dans un premier interrogatoire, subi à Aix, Fauvel a persisté à prendre le faux nom d'Alphonse Rochais ; puis, convaincu de mensonge, il a pris celui de Carhier qu'il a conservé dans son premier interrogatoire à Angers.

Ce n'est que convaincu par l'évidence, qu'il s'est décidé à faire connaître son identité, en prétendant, malgré la reconnaissance formelle de Rochais, qu'il était innocent et que les papiers de sa victime, trouvés en sa possession, lui avaient été remis par un tiers qu'il ne veut pas nommer.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur son compte.

Cet individu est des plus dangereux, il est en état de désertion et a subi une condamnation militaire pour refus d'obéissance ; une autre à Bâle pour vol et falsification de papiers, et une troisième à Aix pour vagabondage et port d'arme prohibée.

La Cour condamne Fauvel à quinze ans de travaux forcés.

**

Affaire Raveneau

Les nommés Charles-Henri Raveneau, âgé de 24 ans, couvreur, et Marie-Clémentine Boucheron, femme Raveneau, âgée de 20 ans, lingère, sont accusés d'avoir, le 28 octobre, attiré chez eux leur voisin Leuzi, âgé de 52 ans, marchand de bois, au Guédéniau, et de l'avoir forcé à leur signer une reconnaissance de dette de 10,000 fr.

Ils avaient prémédité le guet-apens dans lequel Leuzi est tombé, puisque, dès le jeudi 25 octobre, ils avaient acheté à Bangé deux feuilles de timbre de 5,000 et 10,000 fr., et que Raveneau avait préparé un billet de projet.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes envers Raveneau, et négatif envers sa femme.

En conséquence, celle-ci a été acquittée et remise en liberté ; Raveneau a été condamné à deux ans de prison.

Nécrologie

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce la mort, à l'âge de 71 ans, de M. l'abbé Moreau, ancien curé de Bourgueil.

Depuis plusieurs années déjà, M. l'abbé Moreau était chanoine à Tours. Il a été très regretté dans la paroisse de Bourgueil, où il n'avait que des amis.

Le crime de Rilly

Un crime vient d'être commis au village de la Sormère, commune de Rilly, arrondissement de Chinon.

A peu de distance de ce village habitait la veuve Champigny, âgée de 78 ans.

Voici dans quelles circonstances ce crime a été commis :

Un habitant de Rilly, François Compagnon, passant devant la maisonnette de la femme Champigny, apercevant la porte ouverte, voulut franchir le seuil, histoire de causer un instant.

Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. Il poussa un cri. Les voisins accoururent. Le cadavre de la femme Champigny gisait sur un matelas. Aucun vêtement ne recouvrait le corps.

Dans la chambre, un bouleversement complet : les chaises renversées pêle-mêle sur le carreau ainsi que tous les ustensiles de ménage ; tous les meubles étaient ouverts ; le lit n'avait plus de couverture, un drap était enroulé dessus ; à terre les matelas.

Que s'était-il passé ?

Devant la cheminée, divers objets ; une mèche de cheveux, une serpe, une lampe, le désordre semblait indiquer qu'une lutte avait eu lieu.

Ajoutons que le corps de la femme était à demi-brûlé. Plus de trace des vêtements.

Le parquet de Chinon s'est immédiatement transporté sur les lieux. Les constatations médicales ont eu lieu hier.

La justice n'a pas encore approfondi le mystère.

La femme Champigny vivait très retirée ; une petite rente viagère servait à sa subsistance.

La foire de Poitiers

Le mauvais état des chemins, encore couverts de verglas, a empêché nombre de cultivateurs d'amener leurs bestiaux sur le Cours. C'est dire que, malgré le soleil, la réunion n'avait pas l'importance des foires précédentes.

Pas de chevaux ni de mulets ; très peu de porcs ; quelques jolis lots de moutons, de veaux et de bœufs gras, et c'est tout.

En revanche, les prix pratiqués ont été rémunérateurs.

Les bœufs gras se sont fort bien vendus ; le prix maximum a été 1,280 francs pour une

paire de bœufs venant de Bignoux. Le minimum a été 1,050 francs.

Quelques paires de bœufs de travail se sont vendus de 800 à 950 francs.

Les veaux trouvaient preneurs de 80 à 120 francs suivant force et qualités.

Les moutons peu nombreux se vendaient de 35 à 50 francs pièce, suivant race et force.

Quelques porcs gras se sont vendus sur le pied de 0.52 à 0.58 c. le demi-kilog.

Déraillement à Pont-Rousseau

La Compagnie du Chemin de fer de Nantes à Legé a communiqué la note suivante aux journaux de Nantes :

« Mercredi 13 février 1895, jour de grande foire à Saint-Philbert, le train facultatif de bestiaux, n° 108, de Saint-Philbert à Nantes, a déraillé presque entièrement à 4 heures 50 du soir, à son arrivée à Pont-Rousseau.

» Ce train comprenait dix wagons de bestiaux et deux voitures, où avaient pris place 16 voyageurs, tous marchands de bestiaux.

» Le mécanicien Poussel et le chauffeur Thouan ont seuls contracté quelques contusions sans gravité. Ils ont regagné leur domicile à pied.

» Sur 62 bœufs ou taureaux que contenait le train, 2 ont été tués et 3 blessés grièvement.

» Les dix wagons ont été très fortement avariés ; les avaries à la machine sont relativement peu importantes.

» La cause du déraillement n'a pu être dégagée de façon positive.

» Elle est plutôt fortuite et due en partie probablement à l'instabilité relative des wagons chargés de bestiaux, même au complet, comme c'est le cas. »

Le *Novelliste de l'Ouest* ajoute :

« Les dégâts matériels sont considérables et ne peuvent encore être évalués. Les voitures de marchandises sont entièrement détruites.

» Soixante-deux bestiaux se trouvaient dans ces dernières voitures. Huit ont été grièvement blessés et deux sont crevés dans la nuit.

» Toute la journée, de nombreuses personnes se sont rendues sur les lieux de la catastrophe. Un triste spectacle s'offrait à la vue.

» De ci de là, à droite et à gauche de la ligne, des bœufs à moitié crevés, portant des blessures épouvantables, gisaient au milieu des débris. L'un avait les jambes fracturées, l'autre les deux cornes arrachées ; un troisième, le flanc gauche ouvert, se tordait dans une mare de sang. »

Avis aux pêcheurs

Un récent arrêt de la Cour de cassation oblige les pêcheurs à se servir d'éperviers ayant des mailles de dix millimètres.

Ils devront donc se munir d'un nouvel engin, s'ils ne veulent pas se voir dresser procès-verbal.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Février 1895

Versements de 92 déposants (17 nouveaux), 26,741 fr. 71

Remboursements, 41,262 fr. 96

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 14 février. — Germaine Camille Poignant, rue Saint-Nicolas, 18.

DÉCÈS

Le 14 février. — Marie-Augustine Blochaud, domestique, 22 ans 1/2, célibataire, à l'Hôpital.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2

Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 18 Février

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURS DE :

M^{me} C. LE ROUX, de l'Opéra

Orchestre complet - Choristes supplémentaires

HÉRODIADE

Grand opéra en 4 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Millet et Grémont, musique de J. MASSENET.

Costumes entièrement neufs

Nota. — Malgré les sacrifices que la Direction s'impose, cet ouvrage sera représenté aux prix ordinaires.

Calino est provoqué en duel.

— Bien, dit-il, je me bats, cependant, à une condition.

— Laquelle ?

— Je suis très myope et mon adversaire a la vue excellente. Pour égaliser les chances, je demande qu'on me permette, sur le terrain, de me placer à dix pas plus près de mon adversaire que lui de moi !

M^{me} Cardinal a envoyé sa bonne au concert où sa fille chante tous les soirs. Au retour :

— Eh bien ?

— Oh ! Madame, un succès énorme pour toutes les artistes.

— Mais ma fille ?

— Beaucoup de succès aussi... mais moins que les autres. On l'a fait recommencer deux fois.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nonvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

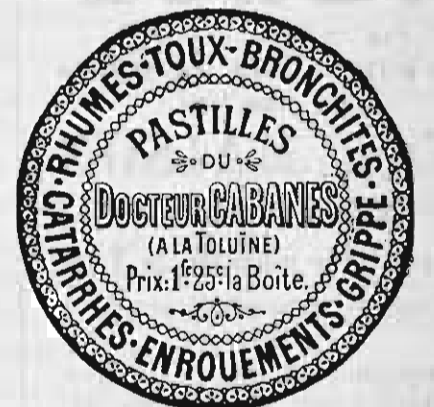
Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	103 20	— Obl. 3 0/0 nouv.	475 50	Gaz pour l'étranger	635 —	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	104 —	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	101 35	Lyon-Méditerranée	1418 —	Gaz Compagnie parisienne	1080 —	— 3 0/0 or 1891	91 10	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	107 90	— Obl. 3 0/0	479 —	Cie Transatlantique	332 50	Crédit foncier égyptien	462 —	Chemins Brésiliens 4 1/2	420 —
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1505 —	Omnibus de Paris	1078 —	VILLE DE PARIS		Gaz Compagnie générale 3 0/0	—
Banque de France	3900 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	470 —	Suez (actions)	3245 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	615 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	512 50
Comptoir national d'Escompte	569 —	Nord	1790 —	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	555 50	Fives-Lille	480 —
Crédit Foncier	905 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	489 —	Anglais 2 3/4	—	— 1871 3 0/0	418 —	Transatlantique 3 0/0	339 75
Crédit Industriel	540 —	Orléans	1574 50	Autriche 4 0/0 or	103 90	— 1886 3 0/0	419 50	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	24 25
Crédit Lyonnais	830 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	479 —	Egypte Dette unifiée	105 40	— 1892	385 —	— 2 ^e série 6 0/0	21 50
Société Générale	495 —	Ouest	1106 —	Espagne extérieure 4 0/0	—	CRÉDIT FONCIER		— 3 ^e série 6 0/0	—
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	479 —	Hongrois 4 0/0 or	104 55	Communales 1870	503 —	Suez 5 0/0	663 —
Est-Algérien	600 —	Ouest-Algérien	599 —	Italien 5 0/0	89 —	Fonciers 3 0/0 1879	503 —	— 3 0/0	495 50
— Obl. 3 0/0	452 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	465 —	Portugais 4 1/2 0/0	189 50				

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Chemineau

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

Par ordre de M. le Juge-commissaire, MM les créanciers de la faillite de Chemineau, maître d'hôtel à Doué, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 6 mars 1895, à dix heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, MORON.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE

Aux enchères publiques
Par suite de saisie immobilière
En cinq lots

D'une MAISON AVEC JARDIN

Cave et trois morceaux de Terre
Situés commune de Montreuil-Bellay,

Appartenant aux époux Paul Crusson-Retiveau, propriétaires, demeurant ensemble à Candès (Indre-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le Samedi 16 Mars 1895, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'à la poursuite de M. Louis Clémenceau, tailleur et propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame, ayant pour avoué constitué M^e V. LE RAY, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, 12; En présence ou eux dûment appelés des époux Paul Crusson-Retiveau, ci-après nommés.

Il sera procédé, le samedi seize mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, sise à Montreuil-Bellay, rue du Tertre, comprenant une chambre basse à cheminée, une antichambre au côté, une chambre haute, cave dans le jardin, une grange, cour et jardin, le tout en un seul tenant, joignant au nord M. de Grandmaison, au levant Breton et au midi la rue du Tertre.

Mise à prix..... 500 fr.

DEUXIÈME LOT

Une cave, sise au même lieu, régnant sous une maison appartenant à Madame veuve

Savary, joignant au nord la rue du Tertre, au levant Madame veuve Savary.

Mise à prix..... 25 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de terre, sis à Saint-Hilaire, même commune, contenant environ quatre ares cinquante-huit centiares, joignant au nord M. Proust-Rocher, au midi et au couchant Peltier-Ballu.

Mise à prix..... 15 fr.

QUATRIÈME LOT

Un morceau de terre, sis aux Coteaux de la Salle, même commune, contenant environ six ares soixante centiares, joignant d'un côté André Pierre et Anatole Fillon, et au midi Vagnier.

Mise à prix..... 15 fr.

CINQUIÈME LOT

Un morceau de terre, sis au même lieu, même commune, contenant environ onze ares, joignant d'un côté Madame veuve Tessier, d'autre côté Mademoiselle Aubelle.

Mise à prix..... 60 fr.

Au total: ci..... 615 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Louis Clémenceau, marchand tailleur, demeurant au Puy-Notre-Dame, suivant procès-verbal de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi;

Sur:

M. Paul Crusson, menuisier, et Madame Victorine Retiveau, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Candès (Indre-et-Loire).

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé et signifié auxdits époux Crusson-Retiveau suivant exploit de Lignoux, huissier à Chinon, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 52, numéros 10 et 11.

Par exploits de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, et de Lignoux, huissier à Chinon, en date des trente et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre et trois janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistrés, sommations ont été faites aux époux Crusson-Retiveau et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication dudit cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, les huit et dix janvier dernier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont eu lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi deux février mil huit cent quatre-vingt-quinze, et l'adjudication a été fixée à l'audience des criées du samedi seize mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, heure de midi.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Les enchères ne pourront être portées que par le ministère des avoués.

S'adresser, pour renseignements:

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente; 2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le treize février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, 5^e c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DAUPHIN.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES:

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant: maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;

3^o Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A LOUER

Pour le 25 décembre 1895

Ou à Vendre

VASTE TERRAIN

Situé à Saumur,

A l'angle des rues du Pavillon et de la Marchalerie.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, et à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Pêche de l'Étang de Marson

La pêche de l'Étang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres.

S'adresser au bureau du journal.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées, froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEU

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEU.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . 1 » — 0 60
Haricots verts 0 85 — » »
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,